



PROGRAMME D'AIDE HUMANITAIRE

POUR QUI ? | Organismes privés à but non lucratif | Organismes privés à but lucratif | Organismes publics



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il permet de porter assistance, secours et protection en faveur des populations des pays tiers, particulièrement vers les plus vulnérables. Il donne la priorité aux pays en développement et aux victimes de catastrophes naturelles.

Il peut également intervenir préalablement dans des actions de prévention de catastrophe ou lors de circonstances exceptionnelles comparables.

A QUI EST-CE DESTINE ?

A tout organisme privé, public ou associatif oeuvrant dans le domaine de l'aide humanitaire.



LES ACTIONS SOUTENUES

- La préservation des vies dans des situations urgentes ou post-urgentes mais également lors de catastrophes naturelles
- L'assistance et secours lorsque des populations sont affectées par des crises durables découlant de conflits ou de guerre
- La contribution au financement de l'acheminement de l'aide humanitaire auprès de ses destinataires
- Le développement de travaux de réhabilitation et de reconstruction d'infrastructures ou d'équipement afin de prévenir l'aggravation de la crise
- La préparation aux risques de catastrophes naturelles ou circonstances similaires
- Le soutien aux actions civiles de protection en faveur de victimes de conflits, de catastrophes naturelles, etc.

L'ESSENTIEL EN UN CLIC !

- Vous pouvez soumettre votre candidature via le système APPEL de la Commission Européenne. Si votre candidature satisfait certains critères, une convention est signée avec ECHO. [Plus d'informations](#).

- Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter [le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international](#) ou contacter directement le service européen ECHO à la Direction Générale «Aide Humanitaire et Protection civile »



En savoir +